**Rapport Exécutif- Août 2023**

Syndicat National des Journalistes Tunisiens

Unité de Monitoring au Centre de Sécurité du Travail du SNJT

Les agressions contre les journalistes et les photojournalistes se sont poursuivies au cours du mois d'Août 2023, de la même manière que les mois précédents. L'Unité de Monitoring au Centre de Sécurité du Travail du Syndicat National des Journalistes Tunisiens a enregistré 10 cas d’agressions sur 15 signalisations reçues à travers les réseaux sociaux et lors de la veille des sites web des institutions médiatiques, en suivant les programmes et l'actualité dans les médias et à travers les signalisations directes des victimes d'attaques ou des témoins oculaires.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Le Mois | Juin 2023 | Juillet 2023 |  Août 2023 |
| Nombre d’agressions | 16 | 12 | 10 |

Les agressions ont ciblé 12 victimes, réparties selon leur genre en 6 femmes et 6 hommes. Les victimes sont 9 journalistes hommes et femmes et 3 photojournalistes. Ces derniers travaillent dans 6 médias, répartis en 2 sites Internet, 3 chaînes de radio et une chaîne de télévision.

Les institutions sont réparties en 1 institution sous tutelle, 1 institution privée, 2 institutions publiques, 2 institutions associatives, 2 journalistes indépendants et 2 agressions contre tout le secteur.

**Les journalistes victimes ont travaillé sur des sujets :**

- Politiques à 4 reprises.

- Culturels à 4 reprises.

- liés à la migration irrégulière en une seule fois.

- Liés à la santé à une occasion.

**Les types d’agressions sont :**

- 6 cas de harcèlement.

- 2 cas d'interdiction de travail.

- 1 cas d'incitation.

- 1 cas d'agression verbale.

**Les zones d'agressions ont été divisées en :**

- 3 cas dans l’espace virtuel.

- 7 cas dans l’espace réel.

Les administrations des institutions publiques arrivent en tête de liste des agresseurs de journalistes et de photojournalistes, hommes et femmes, avec 3 agressions. Les agresseurs quant à eux se répartissent comme suit :

- Comités d'organisation à 4 reprises.

- Fonctionnaires à 2 reprises.

- Présidence de la République à une seule reprise.

- Des politiciens à une reprise.

- Ministères à une seule reprise.

- Commentateur à une reprise.

Les attaques sur les journalistes et photojournalistes, hommes et femmes, se sont concentrées à :

- Tunis dans 8 cas.

- Médenine dans un cas.

- Tozeur dans un cas.

**Les Recommandations**

Le Syndicat National des Journalistes Tunisiens, après ce qu’il a enregistré comme agressions contre des journalistes et photojournalistes, hommes et femmes, au cours du mois d’août 2023, appelle :

**1. La Présidence de la République à :**

• Mettre fin à l'ingérence politique directe dans le travail de la télévision tunisienne et respecter la liberté de pensée en son sein, la liberté du travail journalistique et l'indépendance de sa ligne éditoriale par rapport au pouvoir en place.

• Arrêter la mise en œuvre du décret n° 54 relatif à la lutte contre les délits liés aux systèmes d'information et de communication et arrêter les mesures gouvernementales visant à poursuivre ceux qui s'expriment dans l'espace numérique afin d’appliquer ce décret.

**2. La Présidence du gouvernement à :**

• Revoir l'orientation des ministères de la Justice, de l'Intérieur et des Technologies de la Communication vers une approche punitive et évoluer vers une approche préventive basée sur l'ouverture aux médias dans la lutte contre les fausses nouvelles.

• Retirer toutes les circulaires administratives qui consacrent le tarissement des sources d'information et supprimer les obstacles illégaux à la libre circulation de l'information et garantir celle-ci à partir de ses sources officielles pour protéger les citoyens des fausses nouvelles et garantir un journalisme de qualité.

**3. Les autorités judiciaires à :**

• Arrêter les arrestations hors du cadre de la loi réglementant le secteur du journalisme et classer toutes les plaintes fondées sur d'autres textes.

• Accepter la demande d’appel et la demande de suspension de l'exécution dans le dossier du journaliste Khalifa Guesmi incarcéré à la prison de Mornaguia.

• Examiner l’ordre de dépôt de la journaliste Chadha Haj moubarak à la prison d'El Messaidin et la libérer immédiatement

**4. Les partis politiques et civils à :**

• S'engager dans des campagnes de soutien et de plaidoyer pour les questions de liberté d'expression et de liberté de la presse.

Ce rapport a été réalisé dans le cadre d'un programme mis en œuvre en partenariat avec :

Reporters sans frontières